

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Objet : Fixation du taux de fongibilité des crédits pour l'année 2026 - Nomenclature M57.
Délibération N° 2026-02-05

L'an deux mille vingt- six le dix février à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle de La Chapelle de La Châtre, sous la présidence de M. François DAUGERON, Président.

Date de convocation du Comité Syndical : 27 janvier 2026

Les membres formant la majorité du Comité étaient présents : 71 membres sur 112

Présents : M. ALAPETITE Claude, Mme BARNOLE Béatrice (suppléante), Mme BASTARD Christine, M. BAUDRY Gérard, M. BEGAT Julien, Mme BERGUA Catherine, Mme BERNARDET Mireille (suppléante), M. BERTRAND Philippe, Mme BEUGNET Nicole, M. BIDEAUX Nicolas, Mme BIGRAT Chantale, Mme BOMBLED Pascale, M. BONNIN Jean-Michel, M. BOURDEAU Jean-Marie, M. BRE Laurent, M. CALAME Daniel, M. CHAGNON Bernard, Mme CHAGNON Josette, M. CHAMPEAU Francis, M. CHARASSON Patrick, Mme CHAUVAT Delphine (suppléante), M. CHERAMY Pascal (suppléant), M. COLLET Antoine, M. COURTAUD Pascal, M. COUTURIER Pascal, M. DALOT Jean-Pierre, M. DARCHY Guy, Mme DAUDON Christèle, M. DAUDON Daniel, M. DAUGERON François, M. DEFOUGERE Gérard, M. DEGAY Jean-Michel, M. DEMOCRATE Hervé, M. DENORMANDIE Arnaud, M. DÉSIRÉ Serge (suppléant), M. DEVAUX Samuel, Mme D'HOOGHE Nicole, M. DOUET Patrice, M. DORADOUX Jean-Luc (suppléant), Mme ELION Virginie, M. GAUTHE Pascal (suppléant), M. GAUTRON Guy, M. HERLEMONT Etienne, Mme HIBERT Chantal, Mme JOUBERT Séverine, M. JUDALET Patrick, Mme JÜRGING Christiane, M. LACOT Antoine, M. LAFONT Jean-Marc, M. LARUE Fabrice (suppléant), M. MAILLIEN Bernard, M. MARATHON Jean-Paul, M. MATHEY Jean-Luc, M. MAUGRION Philippe, M. MERCIER André, M. MONTINTIN Christian, M. NICOLET Jean-Pierre, M. PATRIGEON Philippe, Mme PERSONNAT Marion, Mme PILLET Michelle, Mme PILLOT DUPUIS Laurence, M. Stéphane RENAULT (suppléant), M. ROBERT Jean-Pierre, M. ROUET Serge, M. ROUTET Philippe, Mme SAUVARD Christine, M. SAVY Philippe, Mme SELLERON Michèle, M. TEMPLIER Dominique, M. VIAUD Philippe, M. YVERNAULT Philippe.

Excusés : M. BELLET Alain, M. BERDUCAT Cédric, Mme BESNIER Marie-Claire, M. BRUNET Charline, M. DEBEURET Jean-Louis, M. DEGUET Rémy, M. DEVISSCHER Thomas, M. DIMEGLIO Rémi, M. DUPLESSIS Jean-Claude, Mme FLEURET Sylvie, M. FLEURY Didier, M. FORGET Joseph, M. GENICHON René, M. GENICHON Sébastien, Mme GLEN Stéphanie, M. JOUHANNEAU Emmanuel, Mme LABESSE Elisabeth, M. LABRUNE Mathieu, M. LEFORT Hubert, Mme LEUILLET Marie-Laure, M. LOEUILLET Gilles, Mme MALASSET Christine, Mme MALCURAT Patricia, Mme MELIN Bénédicte, M. MICHOT Olivier, Mme NICOLAS Barbara, M. PELLETIER Philippe, M. PETERS William, Mme PION Angélique, M. PIOT Hugues, M. PRADAT Eric, M. RABILLE Franck, M. ROBIN Sébastien, Mme ROUILLARD Maryse, Mme ROUTET Carine, M. ROY Jean-François, M. SALMON Michel, M. SIMON Bruno, Mme SOULETTE Dominique, Mme VILCHES-PARDO Patricia, M. WEINLING Eric.

Nombre de pouvoirs : 3 – M. BELLET Alain a donné pouvoir à M. DAUGERON François, Mme LABESSE Elisabeth a donné pouvoir à M. GAUTHE Pascal, Mme LEUILLET Marie-Laure a donné pouvoir à M. JUDALET Patrick. Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Secrétaire de séance : Mme Nicole D'HOOGHE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité. Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2026
Publication : 12/02/2026

VU la délibération du 05 décembre 2023 relative à la mise en place de la nomenclature M57 et notamment son article 7,

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024, il est nécessaire de procéder chaque année au renouvellement d'un certain nombre de décisions.

C'est dans ce cadre que Syndicat Mixte du Pays de La Châtre, est appelé à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil syndical le pouvoir de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de **7,5 %** du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Président serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Pour l'exercice 2026, le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant délégué à signer tout document s'y rapportant.



La secrétaire de séance,
Nicole D'HOOGHE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Le Président,

François DAUGERON Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

036-253602650-20260210-2026-02-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2026
Publication : 12/02/2026